Accueil / Bourgogne-Franche-Comté / Doubs / Besançon

Un élu LFI convoqué au commissariat après avoir soutenu des lycéens sur un blocage : un député Modem l'a dénoncé

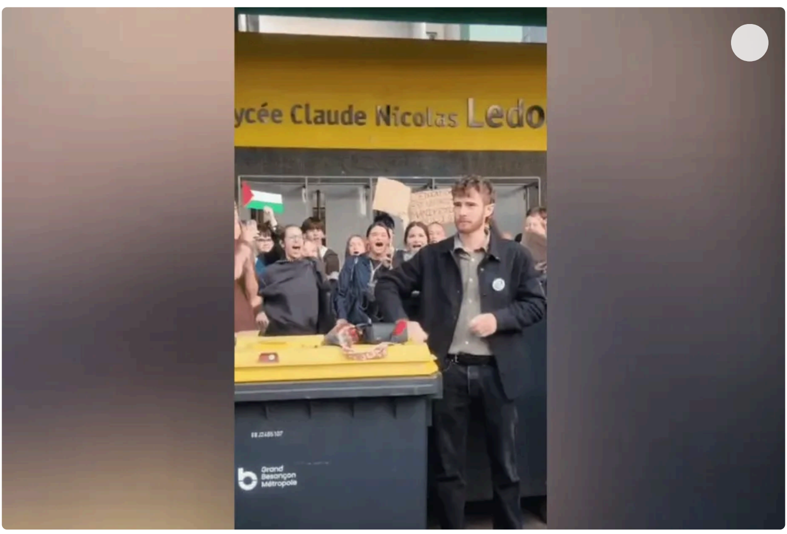

Le conseiller municipal LFI de Besançon Martin Mellion a été convoqué au commissariat dans le cadre d'une enquête pour "provocation directe de mineur à commettre un délit" ● © Capture d'écran

Johanna Albrecht

Publié le 26/11/2026 à 18h43 Temps de lecture : 5 min

Bourgogne-Franche-Comté

copier le lien Ajouter comme source préférée

Après la convocation au commissariat de Besançon (Doubs) d'un conseiller municipal LFI de la ville, Martin Mellion, son parti et des élus d'opposition ont dénoncé une manœuvre d'intimidation. Selon le parquet, c'est un signalement du député du Doubs Laurent Croizier (MoDem) qui est à l'origine de l'enquête. L'élu assume son courrier.

C'est un communiqué de La France Insoumise, via son représentant local, qui a dévoilé la convocation au commissariat de Besançon (Doubs) de son élu Martin Mellion. Le conseiller municipal d'opposition bisontin a été auditionné ce mercredi 25 novembre dans le cadre d'une enquête pour provocation directe de mineur à commettre un délit, à la suite d'une prise de parole le 1er octobre, devant le lycée bisontin Claude-Nicolas Ledoux, alors bloqué.

"Ça devient ridicule", estime l'élu LFI

Martin Mellion, dont c'est le premier mandat de conseiller municipal, dénonce une manœuvre destinée à le mettre *"sous pression"*: *"deux policiers sont venus à mon domicile"*, rapporte l'élu, *"c'est purement de l'intimidation, une convocation, on n'est pas obligés de faire de cette façon-là, surtout pour des faits de cette nature"*.

> **Ça s'inscrit dans la droite ligne dans ce qui se fait en France, avec LFI mais pas que, notamment avec Cédric Herrou. Ça prend des proportions hallucinantes**
>
> Martin Mellion, conseiller municipal (LFI) à Besançon

Il estime que le motif de sa convocation est *"ridicule"* : *"des lycéens m'ont demandé de venir, ils voulaient qu'un élu soit sur place"*, mais il l'assure, *"je sais que je suis scruté, je suis un élu, j'ai des responsabilités"*, *"ma prise de parole, ce que j'ai préparé, c'était de soutenir leur mouvement"*. *"Je leur ai dit attention, ne mettez pas le bordel, ne cassez rien"*, précise l'élu de 31 ans.

Martin Mellion est âgé de 31 ans. ● © Antoine Laroche / France Télévisions

Il dénonce un dossier vide, *"d'une page recto verso"* : *"on m'a dit, on a un bout de vidéo, où on ne comprend pas bien vos propos."* L'élu a lui-même fourni aux forces de l'ordre une vidéo complète de son intervention. *"J'avais dans l'intention de la publier"*, explique-t-il.

Un signalement du député MoDem Laurent Croizier

Contacté, le procureur de la République de Besançon, Cédric Logelin, explique ainsi cette convocation : *"l'origine, c'est un signalement article 40 qui est adressé par courriel au parquet, le 13 novembre, par M. Laurent Croizier"*, député Modem de la 1ère circonscription du Doubs et également conseiller municipal au sein de la majorité à Besançon. Une vidéo où apparaît Martin Mellion est jointe au courriel.

Laurent Croizier (Modem), député de la première circonscription du Doubs. ● © France Télévisions

L'article 40 de la procédure pénale impose aux administrations, fonctionnaires et élus, de signaler à la justice tout crime ou délit dont il aurait connaissance.

"Dans cet article 40, il m'est indiqué que la dénonciation porte sur des faits susceptibles de constituer une provocation de mineur à commettre un délit, le délit étant celui de la pénétration dans un établissement public pour troubler la tranquillité, et il est indiqué le cas échéant la complicité de ce même délit", ajoute Cédric Logelin. *"Comme n'importe quel délit qui m'est envoyé par une administration ou un élu de tout bord, une enquête est ouverte pour qu'on puisse procéder à toute audition utile",* ajoute-t-il, précisant que Martin Mellion a été entendu *"comme témoin et pas comme mis en cause".*

"*C'est un traitement habituel d'un article 40, quelle qu'en soit l'origine*", assure le procureur de la République, précisant qu'il n'y avait *"pas d'instruction sur la forme de la convocation".*

Des images *"accablantes",* selon le député MoDem

Au cœur de cette affaire, une vidéo de 25 secondes. *"J'ai été alerté par la maman d'un élève du lycée Ledoux profondément choquée que des élus incitent des élèves mineurs à bloquer leur établissement"*, rapporte Laurent Croizier, député MoDem du Doubs, qui confirme être l'auteur de ce signalement au parquet. *"Elle m'a transmis un enregistrement montrant M. Mellion accompagné de Mme Véziès s'adresser à des lycéens en déclarant "vos revendications sont légitimes, on bloque".*

"Ces images sont à mes yeux accablantes, elles montrent des responsables politiques qui poussent des lycéens à se placer dans l'illégalité", déclare le député.

Sur ces images, que nous avons pu consulter, on voit Martin Mellion s'adresser dans le brouhaha à une foule de lycéens. Les propos sont peu audibles, et seuls quelques mots se dégagent, noyés dans le bruit : *"ne mettez pas le feu aux poubelles",* mais aussi, *"vos revendications, elles sont légitimes"*, *"on bloque"*, ou encore *"c'est normal, continuez".*

"Si l'authenticité est confirmée, il ne s'agit pas d'un simple discours militant, mais d'un appel directement à bloquer un établissement, donc à commettre un délit", annonce Laurent Croizier, qui détaille qu'il ne *"signale pas le délit de blocage [des lycéens], mais le délit d'incitation à des mineurs de commettre un acte délictueux".*

Le député de la majorité annonce que *"depuis des semaines, LFI attise les tensions et la radicalisation dans les lycées". "Je suis convaincu qu'il y a une stratégie électorale avant la présidentielle et ça m'écœure".*

"Mettez pas le feu aux poubelles"

La vidéo intégrale de l'intervention de Martin Mellion, que nous avons pu visionner, filmée plus près de l'élu, permet d'entendre tous ses propos tenus à la tribune. Pendant ces fameuses 25 secondes, il clame : *"Mettez pas le feu aux poubelles. Ils vont dire c'est vous les casseurs nananinanana (sic). Vos revendications, elles sont légitimes. On bloque, on met des pancartes, on dit pourquoi on est là, c'est normal. Continuez !"*

Voici une version raccourcie, où seules des interruptions sonores (type bruit de foule ou pétard) ont été coupées, transmise par Martin Mellion.

durée de la vidéo : 00h01mn44s

Prise de parole de Martin Mellion devant le lycée Ledoux à Besançon le 1er octobre 2026 • ©Martin Mellion

> **Laurent Croizier déshonore sa fonction de parlementaire en se faisant le petit rapporteur d'une prise de parole pacifique. Il utilise sans aucune honte ses pouvoirs et il instrumentalise la justice pour tenter de salir le mouvement que je représente. Je pense qu'il a mieux à faire dans sa fonction.**
>
> **Martin Mellion,**
> conseilleur municipal LFI à Besançon

Amer, Martin Mellion estime que son parti est particulièrement ciblé. *"Le but, c'est que nous, élus LFI, on se dise à chaque déplacement 'je dois faire attention', ils veulent nous empêcher de dire les choses"*, avance le conseiller municipal d'opposition, ouvrier menuisier de profession. *"Ça m'a fait perdre une demi-journée de salaire, ça me fait perdre des frais d'avocat, et ça met la pression sur moi et ma famille".*

Il ajoute : *"Madame Vignot [ancienne maire EELV de Besançon] a pris la parole pour dire peu ou prou la même chose au lycée Haag, les renseignements étaient là, je pense que c'est normal quand on est un élu d'apporter son soutien à des revendications politiques".*

"Nous ne nous laisserons pas intimider" assure LFI dans son communiqué, *"nous appelons la justice à prendre acte du vide abyssal de ce dossier"*. Le parti apporte par ailleurs son *"soutien absolu"* à l'élu, indiquant vouloir demander l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire *"sur les déclarations mensongères et trompeuses du gouvernement au sujet du mouvement lycéen et sur l'éventuelle instrumentalisation des services de l'Etat à des fins de discrédit politique"*.

Le procureur de la République, Cédric Logelin, a déclaré qu'*"à ce stade, il n'y a aucune infraction caractérisée, je pense qu'on va s'orienter vers un classement sans suite"*.

VOTRE AVIS - En vue de l'élection présidentielle d'avril/mai 2027, ICI radio-tv-digital lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes des citoyens vis-à-vis des candidat.e.s à l'élection présidentielle.

La grande consultation citoyenne : élections présidentielles 2027

En vue de l'élection présidentielle d'avril/mai 2027, ICI radio-tv-digital lance une grande consultation citoyenne sur les enjeux du quotidien. Chaque mois, les Français sont invités à répondre à un questionnaire en ligne sur différentes thématiques, pour mieux comprendre les attentes des citoyens et mettre en lumière les priorités locales.

Participer

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le

copier le lien

Vous pouvez désormais **afficher en priorité les articles de france 3 régions** dans vos résultats de recherche Google.

Ajouter comme source préférée

Mes newsletters

Recevez tous les jours dans votre boîte mail les principales infos de France 3 Régions.

choisir ma newsletter

Sur le même thème

Le renvoi aux assises de l'automobiliste accusé d'avoir tué le gendarme Éric Comyn dans les Alpes-Maritimes, définitivement confirmé

"C'est 35 % ou rien !" Les policiers se mobilisent pour obtenir une augmentation de leur prime de risque

"C'est une fatigue mentale et physique" : à Grenoble, près de 70 policiers mobilisés pour obtenir de meilleures conditions de travail

Les JT - Bourgogne-Franche-Comté

Voir les replays

Les vidéos du moment

Ajaccio : un nouveau banc rouge pour ne pas oublier les victimes féminicides

▷ • 2 min

"On montait jusqu'à une tonne" : les pêcheurs de coquilles Saint-Jacques face à l'effondrement d'une ressource

▷ • 1 min

Elles ont fait des déchets marins une pièce de haute couture

▷ • 2 min

"Ça m'a soulagée" : à Marseille, des adolescents sensibilisés aux violences faites aux femmes et aux minorités de genre

▷ • 1 min

Voir plus de vidéos +

Mots clés de l'article

Mobilisation lycéenne | Société | Éducation | Besançon | Bourgogne-Franche-Comté | Doubs

Autres sujets →

Bourgogne-Franche-Comté

Voir toute l'actualité →

Beau top 10 pour Lombardot, course ratée pour Fillon Maillet : une rentrée en Coupe du monde contrastée pour les biathlètes de Franche-Comté

Le 26/11/2026

La grippe se propage : la Bourgogne-Franche-Comté passe en "pré-épidémie", une hausse "supérieure" à l'année précédente

Le 26/11/2026

"En plein dans les stéréotypes de genre" : à Besançon, quand le programme d'un séminaire sur l'égalité homme-femme ne mentionne pas ses intervenantes

Le 26/11/2026

OÙ
SONT
LES
FEMMES

Ce n’est pas votre région ?

changer de région

Voir l’actualité de toutes les régions

Tous les jours, recevez l’actualité régionale par newsletter : choisir une région

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la ou les newsletters sélectionnées, susceptibles d'être personnalisées. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens traçants. En savoir plus

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2026 France TV
